

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ENERGIE - COTE SUD

La société ENERGIE - COTE SUD (ci-après la « **Société** ») est une SAS au capital de 1.350.000 euros dont le siège social est situé 12 B Rue Parmentier - 83210 La Farlede, immatriculée au RCS de Toulon sous le n° 419 791 850.

La Société propose à ses clients (ci-après les « **Clients** ») diverses prestations relatives à l'électricité du bâtiment à l'attention des particuliers et des professionnels (mise en sécurité, panneaux solaires, vidéosurveillance, réseau informatique etc.) (ci-après les « **Services et Produits** »). Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la relation commerciale et contractuelle entre la Société et le Client. Elles sont portées à la connaissance de chaque Client dès l'entrée en relation et lui sont remises à cette occasion et en tout état de cause au plus tard au jour de la signature du devis (ci-après le « **Devis** »). La signature du Devis emporte acceptation sans réserve des présentes. Le Client déclare donc en avoir pris connaissance et en accepter la teneur sans réserve comme constitutives de la loi des parties.

Le Client est informé que la Société peut lui proposer des solutions de financement auprès de banques partenaires. Il appartient au Client de prendre connaissance des termes contractuels dudit partenaire, lesquels sont distincts des présentes CGV.

## Commandes

Pour être valable, la commande doit préciser notamment les Services et Produits choisis par le Client. Les caractéristiques essentielles des Services et des Produits sont décrites dans le Devis applicable. Le prix des Services et Produits est indiqué sur le Devis.

## Délais et Livraison

Les délais de livraison et de réalisation de la prestation sont indiqués aussi exactement que possible au sein du Devis mais ne sauraient constituer une obligation contractuelle opposable à la Société puisqu'ils sont fonction des possibilités d'approvisionnement (disponibilité des stocks) auprès des fournisseurs et des aléas liés au transport et au climat. Si applicable, la livraison fait l'objet d'un procès-verbal de livraison ou d'un quitus d'intervention. Par ailleurs, le Client est informé que le délai de réalisation des Services peut également dépendre de l'intervention préalable d'un tiers. La responsabilité de la Société ne saurait en aucun cas être recherchée en cas de retard ou manquement d'un tiers qui interviendrait chez le Client.

## Réception

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du Produit livré au Produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit dans les 48 heures de l'arrivée des Produits.

Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à la Société toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Tout retour de Produit doit faire l'objet d'un accord formel entre la Société et le Client. Tout Produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition du Client et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge du Client.

Au cas de vice apparent ou de non-conformité des Produits livrés, dûment constaté par la Société dans les conditions prévues ci-dessus, le Client pourra obtenir le remplacement gratuit, ou le remboursement des Produits au choix de la Société, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts.

## Garanties

La prestation réalisée par la Société est soumise à la garantie décennale. Le Client bénéficie également des garanties légales telles que reproduites en annexe 2 des présentes.

## Réserve de propriété

Le transfert de propriété des produits est conditionné au paiement intégral du prix par le Client entre les mains de la Société. A défaut de paiement du solde des sommes dues, les sommes déjà versées par le Client resteront acquises à la Société à titre d'indemnité sans préjudice de toute autre.

## Délai de rétractation

Le Client, ayant la qualité de consommateur au sens du Code de la consommation, dispose de la faculté de se rétracter du contrat signé, sans donner de motif, à compter de la date de signature du Devis et jusqu'à 14 jours après la livraison des biens en application des articles L.221-18 et L.221-1-II du Code de la consommation.

Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier à la Société :

- ses noms, adresse géographique, numéro de téléphone et l'adresse électronique grâce à laquelle le Client peut être joint ;  
- sa décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (utilisation du bordereau de rétractation ci-dessous, lettre envoyée avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique dès lors que ses coordonnées sont disponibles et de ce fait apparaissent sur le formulaire type de rétractation). Le Client peut notamment utiliser le formulaire type de rétractation détachable proposé par la Société et annexé aux présentes CGV.

En cas de rétractation, la restitution des Biens s'opère conformément aux articles 221-23 à 221-25 du Code de la Consommation. Le Client peut également exprimer son intention de renoncer à ce droit avant l'expiration du délai de rétractation. Dans une telle hypothèse, il doit renoncer expressément à son droit de rétractation dans le Devis, qui ne pourra donc pas être exercé, conformément aux articles L.221-28 3° et L.221-28 5° du Code de la consommation.

## Paiement du prix - modalités de paiement

Le prix des Services et les modalités de règlement sont indiqués dans le Devis correspondant. Un acompte pourra être sollicité, conformément aux modalités du Devis applicable.

Le Client s'engage à faire son affaire personnelle des éventuelles primes ou aides auxquelles il serait éligible sur certains Services proposés par la Société, sans que la responsabilité de la Société ne puisse être recherchée à quelque titre que ce soit.

Le Client est informé et accepte expressément que tout retard de paiement de tout ou partie d'une somme due à son échéance entraînera automatiquement, et dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

- la déchéance du terme de l'ensemble des sommes dues par le Client et leur exigibilité immédiate ;  
- la suspension immédiate des Services en cours jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues par le Client ;

La facturation au profit de la Société :

- pour les Clients ayant le statut de consommateur au sens du Code de la consommation : d'un intérêt de retard au taux de 1,5 (un et demi) fois le taux d'intérêt légal, assis sur l'intégralité des sommes dues par ledit Client ;  
- pour les autres Clients : d'un intérêt de retard au taux de 3 (trois) fois le taux de l'intérêt légal, assis sur le montant de l'intégralité des sommes dues par le Client et d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) euros au titre des frais de recouvrement, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à ce montant.

## Obligations du Client

Le Client s'engage à laisser un accès à la Société et à son personnel afin d'exécuter les Services. Il s'engage à être disponible et à collaborer activement avec la Société en vue de la bonne exécution des Services et de la planification d'une intervention. Il reconnaît qu'il lui appartient de remettre à la Société toute information susceptible d'affecter la réalisation des Services. Compte tenu de la nature de certains Services, la Société peut se charger de réaliser certaines démarches administratives pour le compte du Client (raccordement ENEDIS par exemple). Les parties conviendront d'un commun accord des modalités applicables.

## Sous-traitance

La Société se réserve la possibilité de faire appel à des sous-traitants pour la réalisation de tout ou partie des Services. La responsabilité de la Société ne saurait en aucun cas être recherchée à l'égard de prestations réalisées par un tiers mandaté par le Client.

## Force majeure et cause extérieure

La responsabilité de la Société ne peut être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due, soit à un fait extérieur à la Société, soit à un fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure. Par force majeure, il faut entendre la survenance d'un événement présentant les caractéristiques d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et d'extériorité aux parties habituellement reconnues par la loi et les tribunaux français. Sont notamment concernés : les grèves, activités terroristes, émeutes, insurrections, guerres, actions gouvernementales, catastrophes naturelles ou défaut imputable à un prestataire tiers de télécommunication, épidémies.

## Données personnelles

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont

**ENERGIE - COTE SUD**  
12 B Rue Parmentier  
83210 La Farlede  
RCS de Toulon n°419 791 850  
Tel. : 04 98 08 02 00  
Email : ecs@energie-cote-sud.com

Je certifie avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente, partie intégrante du Devis  
N° \_\_\_\_\_

Signature du Client :

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (suite) ENERGIE - COTE SUD

enregistrées dans un fichier informatisé par la Société conformément à la politique de confidentialité disponible ci-après : <https://www.energie-cote-sud.com/rgpd>.

La Société ne traite ou n'utilise les données du Client que dans la mesure où cela est nécessaire pour la Société.

Les informations personnelles sont conservées aussi longtemps que nécessaire aux fins du traitement, sauf si :

- le Client exerce son droit de suppression des données le concernant, dans les conditions décrites ci-dessous ;
- une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire. Pendant cette période, la Société met en place tous moyens propres à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, leur effacement ou leur accès par des tiers non autorisé. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement (UE) no 2016/679 du 27 avril 2016, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation de traitement. Le Client peut également s'opposer, à tout moment et pour des raisons tenant à sa situation personnelle, au traitement de ses données personnelles.

**Inscription sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique**

En application de l'article L.223-2 du Code de la consommation, il est rappelé au Client son droit de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (<https://www.bloctel.gouv.fr/>).

**Droit applicable - Contestation - Médiateur de la consommation**

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet les éléments d'information nécessaires.

En cas d'échec de la demande de réclamation faite auprès du service clientèle de la Société ou en cas d'une absence de réponse de ce service dans un délai de 8 jours, le Client, peut soumettre le différend au médiateur de la consommation auquel la Société s'est affiliée, CNPM MEDIATION CONSOMMATION dont les coordonnées figurent ci-après, qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable. Il peut contacter à cette fin le médiateur de la consommation suivant : CNPM MEDIATION CONSOMMATION

Adresse postale : 27, Avenue de la Libération - 42 400 Saint Chamond  
<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>

\*\*\*

### Annexe 1 - Formulaire de rétractation en application des articles L.221-18 et L.221-1-II du Code de la consommation

**Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat et ce, à compter de la conclusion du contrat et jusqu'à 14 jours suivant la réception des biens.**

---

#### FORMULAIRE DE RETRACTATION

A l'attention de : **ENERGIE - COTE SUD**  
Adresse postale : 12 B Rue Parmentier  
83210 La Farlède  
  
Adresse électronique : [ecs@energie-cote-sud.com](mailto:ecs@energie-cote-sud.com)

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien / service ci-dessous :

Numéro de commande (le numéro de devis) : \_\_\_\_\_

Commandé le (\*) / reçu le (\*) : \_\_\_\_\_

Nom de l' (des) acheteur(s) : \_\_\_\_\_

Adresse de l' (des) acheteur(s) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature de l' (des) acheteur(s) :  
*(Uniquement en cas de notification  
du présent formulaire sur papier)*

Date :

(\*) *Rayez la mention inutile.*

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE (suite) ENERGIE - COTE SUD

## Annexe 2 : Garanties légales et assurance décennale

### **Article L. 217-4 du Code de la consommation**

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

### **Article L. 217-5 du Code de la consommation**

Le bien est conforme au contrat :

S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'Acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- s'il présente les qualités qu'un Acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'Acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

### **Article L. 217-7 Code de la consommation**

Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire. Pour les biens vendus d'occasion, ce délai est fixé à six mois. Le vendeur peut combattre cette présomption si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du bien ou le défaut de conformité invoqué.

### **Article L. 217-8 Code de la consommation**

L'Acheteur est en droit d'exiger la conformité du bien au contrat. Il ne peut cependant contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaissait ou ne pouvait ignorer lorsqu'il a contracté. Il en va de même lorsque le défaut a son origine dans les matériaux qu'il a lui-même fournis.

### **Article L. 217-9 Code consommation**

En cas de défaut de conformité, l'Acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien. Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'Acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'Acheteur.

### **Article L. 217-10 Code de la consommation**

Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'Acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix. La même faculté lui est ouverte :

1° Si la solution demandée, proposée ou convenue en application de l'article L. 217-9 ne peut être mise en œuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation de l'Acheteur ;

2° Ou si cette solution ne peut l'être sans inconvénient majeur pour

celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche.

La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur. »

### **Article L.217-11 du Code de la consommation**

L'application des dispositions des articles L. 217-9 et L. 217-10 a lieu sans aucun frais pour l'Acheteur. Ces mêmes dispositions ne font pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts.

### **Article L. 217-12 du Code de la consommation**

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

### **Article L. 217-16 du Code de la consommation**

Lorsque l'Acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'Acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

### **Article 1641 du Code civil**

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'Acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

### **Article 1643 du Code civil**

Il est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie.

### **Article 1644 du Code civil**

Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'Acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix.

### **Article 1648 alinéa 1er du Code civil**

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

**ENERGIE - COTE SUD**  
12 B Rue Parmentier  
83210 La Farlede  
RCS de Toulon n°419 791 850  
Tel. : 04 98 08 02 00  
Email : ecs@energie-cote-sud.com

Je certifie avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente, partie intégrante du Devis  
N° \_\_\_\_\_

Signature du Client :